

ORDONNANCE COLLECTIVE

Nom de l'ordonnance : ADMINISTRATION DU BIO-K		Date d'entrée en vigueur : 15/9/2017
Incluant un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Adopté par : CMDP 1/6/2017	Date de révision : 06/2020 Date de péremption :

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Infirmier(ère) et pharmacien(ne) travaillant au CISSS de Lanaudière.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE

K - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DU PHARMACIEN

K - Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.

N - Surveiller la thérapie médicamenteuse.

SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

Hôpital Pierre-Le Gardeur, Centre Hospitalier de Lanaudière et CHSLD du CISSS de Lanaudière.

MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problème ou pour toutes autres questions, contactez le médecin. En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant, ou en l'absence de celui-ci le médecin présent au service avec qui l'infirmière travaille durant cette journée ou le médecin de garde assigné.

USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES

Clientèle adulte en centre hospitalier ou hébergé en CHSLD, sous antibiothérapie.

INDICATIONS ET CONDITIONS

Initiation d'une antibiothérapie orale ou intraveineuse.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie au lait ou produits laitiers.

Patients hébergés sous antibiothérapie prophylactique à long terme.

Patients sous Rifaximine ou Métronidazole oral pour le traitement de l'encéphalopathie hépatique.

Patients sous Minocycline pour traitement prolongé (acné ou en psychiatrie).

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

Diminuer les diarrhées secondaires à la prise d'antibiotiques.

Diminuer le risque de contracter une colite pseudomembraneuse (associée au Clostridium difficile).

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN

Aucune

DIRECTIVES

Pour la clientèle < 50 ans :

Administer une capsule (50 milliards de bactéries) die per os de Bio-K plus jusqu'à 5 jours après l'arrêt de l'antibiothérapie.

Pour la clientèle ≥ 50 ans :

Administer deux capsules (100 milliards de bactéries) die per os de Bio-K plus jusqu'à 5 jours après l'arrêt de l'antibiothérapie.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)

Aucun

RÉFÉRENCE :

Monographie du Bio-K (consultée sur e-CPS en avril 2017)

